

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 54/207 du 5/12/86  
INTERFPPS/DGFP/DGPCE.

portant intégration et nomination de  
Monsieur MALANDA Dieudonné dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (Laboratoire  
des Mines).

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.08.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.1.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

*AL*

(/u le protocole d'accord du 29.11.80 signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 4929/RESS/CAB/DOB du 26.09.85 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'Intéressé ;

SECRET

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.80 et du Protocole du 29.11.80 susvisés, Monsieur MALANDA Diudonné, né le 27 Septembre 1954 à Kinshasa (Zaire), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité : Ingénierie Géologique et Géophysique, obtenu à l'Université de Bucarest (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et ~~Industrie~~ ~~Énergie~~ ~~et~~ ~~Énergie~~ ~~et~~ ~~Énergie~~.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville le, 5 Février 1985

Par Le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte, de la Fonction Publique, et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-.-

Ange Edouard POUNGUI.-.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- DGPCE/BST..... 1
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- M.M. 1..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER??..... 3
- SGG/BC..... 2

*[Handwritten signature/initials]*